



## Annulation jaf garde bébé 1 an

Par **lineade85**, le **28/03/2019** à **13:56**

Bonjour, ceci ne me concerne pas directement .

Voici, mon petit frere et sa compagne (ex compagne) ne vivant pas ensemble, mon petit frere il y a plusieurs mois a fait une demande de JAF seul. de son coté son la maman de ma niece avait fait une demande avec un avocat. suite a cela il y a eu deux dates de convocation une le 1er avril 2019( jaf demandé par mon petit frere) l'autre convocation le 2 mai (demandé par son "ex" compagne). Depuis ils ont vu un médiateur et ils ont décidé d'annuler tous les deux leur demande, mon petit frere a fait une demande écrite d'annulation JAF il y a environ un mois à peine. Depuis aucune des deux parties n'a reçu une annulation de ces deux convocations. Ma maman et moi meme trouvons cela bizarre qu'il n'y ai pas eu de reçu écrit d'annulation de ces deux convocations, est ce normal? merci d'avance de vos réponses

Par **ravenhs**, le **28/03/2019** à **17:52**

Bonjour,

Oui c'est normal parce que malgré le courrier de votre frère l'audience reste maintenue.

Juridiquement, votre frère a envoyé un courrier de "désistement". Le JAF se prononcera et prendra acte du désistement lors de l'audience qui a été fixée. Votre frère ainsi que son ex compagne ne recevront donc le jugement qui acte le désistement que quelques jours ou quelques semaines (en fonction de l'engorgement du greffe) après l'audience du 1er avril. Pareil pour l'audience fixée le 2 mai.

Cette règle procédurale s'explique par le fait que ce n'est pas parce que le demandeur se

désiste de sa demande que le défendeur n'a pas également des demandes à faire valoir. C'est pour ça que la décision est prise lors de l'audience fixée initialement ce qui permet au juge de vérifier soit que les deux parties ont écrits pour se désister soit que les parties ne se sont pas présentées.

Bien cordialement